



CONDITIONS GENERALES 2021

Indice:

- Article 1 – Définitions
- Article 2 – Identité de l'entrepreneur
- Article 3 – Applicabilité
- Article 4 – L'offre
- Article 5 – L'accord
- Article 6 – Droit de rétractation
- Article 7 – Obligations du consommateur pendant le délai de rétractation
- Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais de celui-ci
- Article 9 – Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation
- Article 10 – Exclusion du droit de rétractation
- Article 11 – Le prix
- Article 12 – Conformité et garantie supplémentaire
- Article 13 – Livraison et exécution
- Article 14 – Durée des transactions : durée, annulation et prolongation
- Article 15 – Paiement
- Article 16 – Procédure de réclamation
- Article 17 – Litiges
- Article 18 – Garantie de l'industrie
- Article 19 – Dispositions complémentaires ou différentes
- Article 20 – Modification des Conditions Générales de Thuiswinkel

Article 1 – Définitions

Dans les présentes conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

1. Accord supplémentaire : un accord par lequel le consommateur acquiert des produits et/ou des services dans le cadre d'un contrat à distance et ces biens et/ou services sont fournis par l'entrepreneur ou par un tiers sur la base d'un accord entre ce tiers et l'entrepreneur;
2. Délai de rétractation : le délai pendant lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;
3. Consommateur : la personne physique qui n'agit pas à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle ;
4. Jour : jour calendaire ;

5. Accord de durée : un accord qui s'étend à la livraison régulière de biens et/ou de services pendant une certaine période ;
6. Support de données durable : tout outil - y compris le courrier électronique - qui permet au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées d'une manière que la consultation ou l'utilisation future pendant une période adaptée à la finalité pour laquelle les informations est destiné, et qui permet la reproduction inchangée des informations stockées ;
7. Droit de rétractation : possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat à distance dans le délai de rétractation ;
8. Entrepreneur : la personne physique ou morale qui propose à distance des produits, contenus et/ou services aux consommateurs ;
9. Contrat à distance : un accord conclu entre l'entrepreneur et le consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits et/ou de services, dans lequel l'utilisation exclusive ou conjointe est constituée jusqu'à et y compris la conclusion de l'accord d'un ou plus de techniques de communication à distance ;
10. Modèle de formulaire de rétractation : le modèle de formulaire de rétractation européen figurant à l'annexe I des présentes conditions générales ; L'annexe I n'a pas à être mise à disposition si le consommateur ne dispose pas d'un droit de rétractation concernant sa commande ;
11. Technologie de communication à distance : moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur aient à se rencontrer dans la même pièce en même temps.

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Nom de l'entrepreneur : Skincare by Esda

Négociateur sous le(s) nom(s) :

Soins de la peau par Esda

Adresse professionnelle : Burmanstraat 37, 1091 SH, Amsterdam

Courriel : info@skincarebyesda.com

Article 3 – Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur et à tout contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales est mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, l'entrepreneur indiquera, avant la conclusion du contrat à distance, comment les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dans les plus brefs délais à la demande du consommateur. .
3. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce qu'il puisse être stocké

dans de manière simple sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales pourront être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement à la demande du consommateur par voie électronique ou autre.

4. Dans le cas où des conditions spécifiques de produit ou de service s'appliquent en plus des présentes conditions générales, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable qui lui convient le mieux en cas de conditions contradictoires. .est favorable.

Article 4 – L'offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.

2. L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne évaluation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle des produits et/ou services proposés. Les erreurs évidentes ou les erreurs évidentes dans l'offre ne lient pas l'entrepreneur.

3. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels droits et obligations sont attachés à l'acceptation de l'offre.

Article 5 – L'accord

1. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, le contrat est conclu au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions associées.

2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirmera immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier le contrat.

3. Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et garantir un environnement Web sûr. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées.

4. Dans les cadres juridiques, l'entrepreneur peut s'informer si le consommateur peut remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser une commande ou une demande motivée, ou d'attacher des conditions particulières à l'exécution.

5. Au plus tard lors de la livraison du produit et/ou du service au consommateur, l'entrepreneur enverra les informations suivantes, par écrit ou de manière à ce qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable :

- o l'adresse de visite de l'établissement de l'entrepreneur où le consommateur peut se rendre pour déposer des réclamations ;
- o les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut faire usage du droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;
- o les informations sur les garanties et le service après-vente existant ;
- o le prix TTC du produit et/ou du service ; le cas échéant, les frais de livraison ; et le mode de paiement, de livraison ou d'exécution du contrat à distance ;
- o les conditions de résiliation du contrat si celui-ci a une durée supérieure à un an ou est à durée indéterminée ;
- o si le consommateur dispose d'un droit de rétractation, le modèle de formulaire de rétractation.

6. Dans le cas d'une transaction à long terme, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

Article 6 – Droit de rétractation

1. Le consommateur peut résilier un accord concernant l'achat d'un produit pendant un délai de réflexion de 14 jours sans indication de motifs. L'entrepreneur peut demander au consommateur le motif de la rétractation, mais ne l'oblige pas à en indiquer le(s) motif(s).
2. Le délai de réflexion visé au paragraphe 1 court le lendemain du jour où le consommateur, ou un tiers préalablement désigné par le consommateur, qui n'est pas le transporteur, a reçu le produit.

Article 7 – Obligations du consommateur pendant le délai de rétractation

1. Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne débarrassera le produit que dans la mesure nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit. Le principe de base ici est que le consommateur ne peut manipuler et inspecter le produit que comme il serait autorisé à le faire dans un magasin.
2. Le consommateur n'est responsable que de la dépréciation du produit résultant d'une manière de manipuler le produit allant au-delà de ce qui est autorisé au paragraphe 1.
3. Le consommateur n'est pas responsable de la dépréciation du produit si l'entrepreneur ne lui a pas fourni toutes les informations légalement requises sur le droit de rétractation avant ou lors de la conclusion du contrat.

Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais de celui-ci

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, il doit le signaler à l'entrepreneur dans le délai de réflexion au moyen du modèle de formulaire de rétractation ou d'une autre manière non ambiguë.
2. Dès que possible, mais dans les 14 jours à compter du jour suivant la notification visée au paragraphe 1, le consommateur retourne le produit ou le remet à (un représentant autorisé de)

l'entrepreneur. Cela n'est pas nécessaire si l'entrepreneur a proposé de récupérer lui-même le produit. Le consommateur a en tout état de cause respecté le délai de retour s'il renvoie le produit avant l'expiration du délai de réflexion.

3. Le consommateur retourne le produit avec tous les accessoires fournis, si cela est raisonnablement possible dans son état et son emballage d'origine, et conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.

4. Le risque et la charge de la preuve pour l'exercice correct et opportun du droit de rétractation incombent au consommateur.

5. Le consommateur supporte les frais directs de retour du produit. Si l'entrepreneur n'a pas signalé que le consommateur doit supporter ces frais ou si l'entrepreneur indique qu'il supportera lui-même les frais, le consommateur n'a pas à supporter les frais de retour.

6. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, tous les accords supplémentaires seront résiliés de plein droit.

Article 9 – Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

1. Si l'entrepreneur rend possible la notification de rétractation par le consommateur par voie électronique, il enverra immédiatement une confirmation de réception après réception de cette notification.

2. L'entrepreneur rembourse tous les paiements du consommateur, y compris les frais de livraison facturés par l'entrepreneur pour le produit retourné, sans délai mais dans les 30 jours suivant le jour où les produits sont retournés.

3. L'entrepreneur utilise le même mode de paiement que le consommateur a utilisé pour le remboursement, à moins que le consommateur n'accepte un autre mode. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.

Article 10 – Exclusion du droit de rétractation

1. L'entrepreneur peut exclure les produits et services suivants du droit de rétractation, mais uniquement s'il l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins à temps pour la conclusion du contrat :
Produits qui se gâtent rapidement ou ont une durée de conservation limitée ;

Article 11 – Le prix

1. L'entrepreneur se réserve le droit de modifier les prix des produits qu'il propose sous forme de service pendant la durée du service, l'entrepreneur en informant le consommateur au plus tard 14 jours à l'avance et le consommateur a la possibilité d'annuler le service dans les 10 jours sans que le consommateur ne soit redevable d'une quelconque indemnité pour les produits non livrés.

2. Les codes promotionnels et les cartes-cadeaux ont la durée de validité indiquée par l'entrepreneur lors de leur émission.

3. Les promotions et offres sont valables jusqu'à épuisement des stocks.

4. Les amis entrepreneurs – les codes de réduction ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales et/ou à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été émis.

5. Fins commerciales : Il n'est en aucun cas autorisé d'utiliser le nom de marque de l'entrepreneur et toutes les combinaisons possibles de fautes d'orthographe dans les combinaisons d'URL pour attirer le trafic utilisé pour diffuser les amis - code de réduction.

6. Objet de l'émission : Le code de réduction Friends - est destiné à acquérir de nouveaux clients payants (via les canaux de médias sociaux personnels, e-mail, bouche à oreille). Offrir aux amis - un code de réduction en dehors des canaux personnels (canaux commerciaux) n'est en aucun cas autorisé.

7. Chaque (tentative) de fraude ou autre acte non autorisé est enregistré et entraîne le refus d'utilisation des codes de réduction amis. L'entrepreneur se réserve le droit de compenser la remise obtenue et le crédit accumulé avec effet rétroactif.

Article 12 – Respect du contrat et garantie complémentaire

1. L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications énoncées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou de convivialité et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion du contrat. /ou les réglementations gouvernementales. En cas d'accord, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.

2. Une garantie supplémentaire fournie par l'entrepreneur, son fournisseur, fabricant ou importateur ne limite jamais les droits et réclamations légaux que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur en vertu de l'accord si l'entrepreneur n'a pas respecté sa partie de l'accord.

3. Une garantie supplémentaire s'entend de tout engagement de l'entrepreneur, de son fournisseur, importateur ou producteur dans lequel il accorde au consommateur certains droits ou réclamations qui vont au-delà de ce qui est légalement requis dans le cas où il n'a pas rempli sa part de les obligations, l'accord.

Article 13 – Livraison et exécution

1. L'entrepreneur apportera le plus grand soin lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services.

2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à l'entrepreneur.

3. Dans le respect de ce qui est indiqué à l'article 4 des présentes conditions générales, l'entrepreneur exécutera les commandes acceptées rapidement mais au plus tard dans les 30 jours, à moins qu'un autre délai de livraison n'ait été convenu. Si la livraison est retardée, ou si une commande ne peut être exécutée ou que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et le droit à une quelconque indemnisation.

4. Après la dissolution conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur remboursera immédiatement le montant que le consommateur a payé.

5. Le risque de dommages et/ou de perte des produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné à l'avance et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

Article 14 – Durée des transactions : durée, annulation et prolongation

Annulation:

1. Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services, dans le respect des règles de résiliation convenues et d'un préavis d'un mois au maximum.
2. Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services, à tout moment vers la fin de la durée déterminée, dans le respect des règles de résiliation convenues et d'un délai de préavis d'un mois au maximum.
3. Le consommateur peut conclure les accords visés aux paragraphes précédents :
 - o annuler à tout moment et ne sont pas limités à l'annulation à un moment ou une période spécifique ;
 - o au moins résilier de la même manière qu'elles ont été conclues par lui ;
 - o toujours résilier avec le même délai de préavis que l'entrepreneur a stipulé pour lui-même.

Extension:

4. Un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être tacitement prolongé ou renouvelé pour une durée déterminée.
5. Contrairement au paragraphe précédent, un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de journaux et magazines quotidiens et hebdomadaires peut être tacitement prorogé pour une durée déterminée de trois mois au maximum, si le consommateur a prolongé cela peut résilier le contrat vers la fin de la prolongation avec un préavis d'un mois au maximum.
6. Un accord qui a été conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être prolongé tacitement pour une durée indéterminée que si le consommateur est autorisé à résilier à tout moment avec un préavis d'au plus plus d'un mois. Le délai de préavis est de trois mois au maximum si l'accord s'étend à la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de quotidiens, d'informations et de journaux et magazines hebdomadaires.
7. Un accord à durée limitée pour la livraison régulière de journaux et magazines quotidiens, d'actualités et hebdomadaires (abonnement d'essai ou d'introduction) n'est pas tacitement reconduit et prend fin automatiquement après la période d'essai ou d'introduction.

Cher:

8. Si un contrat a une durée de plus d'un an, le consommateur peut résilier le contrat à tout moment après un an avec un préavis d'un mois au maximum, à moins que le caractère raisonnable et équitable ne s'oppose à la résiliation avant la fin de la durée convenue. .résister.

Article 15 – Paiement

1. Pour le paiement, le consommateur ne peut utiliser que les options de paiement proposées par l'entrepreneur.

2. Lors de l'utilisation d'un lien de paiement envoyé au consommateur par l'entrepreneur pour le prélèvement automatique, le consommateur autorise l'entrepreneur à percevoir également les paiements futurs à partir du numéro de compte concerné.
3. Le paiement a lieu au plus tard 14 jours après la conclusion du contrat d'achat. Le paiement périodique est effectué avant chaque période de service.
4. En cas de retard de paiement, par exemple dû à une contre-passation des montants débités ou à un solde insuffisant sur le compte concerné, un montant de 2,50 EUR sera facturé.
5. Si le paiement après le premier rappel n'a pas lieu dans le délai qui y est fixé, l'entrepreneur a le droit de résilier unilatéralement le service avec effet immédiat, sans préjudice du droit à une indemnisation et du droit de percevoir les paiements en retard et de récupérer les frais associés. frais de recouvrement auprès du consommateur.
6. Les produits restent la propriété de l'entrepreneur jusqu'à ce que le consommateur ait payé les produits.
7. Les factures et rappels de paiement sont exclusivement envoyés par voie électronique par l'entrepreneur.

Article 16 – Procédure de réclamation

1. L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation suffisamment médiatisée et traite la réclamation conformément à cette procédure de réclamation.
2. Les réclamations concernant l'exécution de l'accord doivent être soumises de manière complète et claire à l'entrepreneur dans un délai raisonnable après que le consommateur a découvert les défauts.
3. Les réclamations soumises à l'entrepreneur recevront une réponse dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans un délai de 14 jours avec un avis de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.
4. Le consommateur doit donner à l'entrepreneur au moins 4 semaines pour résoudre la plainte en consultation mutuelle. Passé ce délai, naît un litige qui est soumis à la procédure de règlement des différends.

Article 17 – Litiges

1. Les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit néerlandais.

Article 18 – Modification des Conditions Générales

1. Entrepreneur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

Dernière mise à jour : Amsterdam. 24 juillet 2021